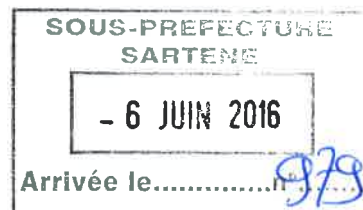


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 14/2016

Séance du 28 mai 2016



OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Nombre de membres : 9
Afférents au conseil : 9
En exercice : 9

Date de la convocation : 20/05/2016
Date d'affichage : 20/05/2016
Ayant délibéré : 7
Votés Contre : 0
Votés Pour : 7
Abstentions : 0

L'an deux mil seize, le vingt-huit mai à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire en la Mairie d'OLIVESE, sous la présidence de M. MILLO Jean-Luc, Maire de la Commune.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance. Monsieur BRUNETTI Alain a été élu secrétaire de séance.

Etaient présents	Etaient représentés
M. MILLO Jean-Luc	Mme GUIQUET Sandra
M. CIPRIANI Jean-Marie	
M. POLI Jean-Baptiste	
M. BRUNETTI Alain	
Mme OBENNAUS née DURAND Isabelle	Etaient absents
M. MARTINO Enzo	M. MANTESE Jean-François
	M. POLI Pierre-Antoine

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les demandes de subventions formulées par divers organismes et associations parvenues en Mairie depuis le 01 janvier 2016 :

- L'ABBE BURESI sollicite une aide financière pour les besoins du gardiennage de l'église paroissiale Saint Augustin.
- L'ASSOCIATION SANT'AUSTINU sollicite une aide financière pour l'organisation de festivités à l'occasion de la fête patronale (accueil des confréries, repas).
- L'ASSOCIATION U RINNOVU LIVISANU sollicite une aide financière pour l'organisation de festivité tout au long de l'année (soirées diverses, jeux pour enfants).

- L'ASSOCIATION DES SAPEURS-POMPIERS DE COZZANO sollicite une aide financière afin de subvenir aux besoins tels que : achat de logistique, (repas journaliers pris au Centre de Secours qui sont à la charge des pompiers), achat vestimentaire et achat de matériel.

- Les RESTAURANTS DU CŒUR sollicitent une aide financière qui permettrait de poursuivre l'action engagée par Coluche ; le soutien de notre Commune viendra compléter la chaîne de solidarité, indispensable pour soulager le quotidien des plus modestes de nos concitoyens.

- Le COMITE DE LA CORSE DU SUD DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER sollicite une aide qui permettrait au Comité de mener différentes actions (aide à la recherche, aide aux malades, aide à la prévention et au dépistage).

- L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE France via son Comité local sollicite une aide financière qui permettrait de mener différentes actions concrètes (emploi à la personne, rééducation fonctionnelle, séjours de vacances)

- LA SPA DE CORSE sollicite une aide financière afin de pouvoir s'acquitter des missions qui lui sont confiées (récupérer des chats et chiens errants ou animaux blessés, stériliser les animaux, les nourrir).

Après avoir ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux organismes et associations les subventions suivantes pour un montant total de 2 119,55 euros :

L'ABBE BURESI : **119,55 euros.**

L'ASSOCIATION SANT'AUSTINU : **500 euros.**

L'ASSOCIATION U RINNOVU **500 euros.**

L'ASSOCIATION DES SAPEURS-POMPIERS DE COZZANO : **200 euros.**

Les RESTAURANTS DU CŒUR : **200 euros.**

Le COMITE DE LA CORSE DU SUD DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER : **200 euros.**

L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE France : **200 euros.**

LA SPA DE CORSE : **200 euros.**



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à OLIVESE,
Le 01 juin 2016

Le Maire

Jean-Luc MILLO

